



**CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE  
DU 30 juillet 2013**

L'an deux mil treize le trente juillet à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de Jean-Pierre FILLION, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 juillet 2013

**Etaient présents :** Mesdames CHABOUD Any, DESPRES Muriel, BOISSINOT Muriel, BON Elise, EPRON Catherine, FAVRE-VICTOIRE Christiane, SPECIA Brigitte, BILLAULT Céline, FRULEUX Anne-Marie et Messieurs FILLION Jean-Pierre, DUPUIS Gilles, PHILIPPE Jacques, CART Claude, BOURQUI Roger, BECHEVET Patrick, BERGERON Pierre, BONDURAND Jean-Claude, GASPARINI Gil-Laurent, PAILLET Hervé, PERROUD Frédéric, ROUAULT Raphaël, JORDAN Hubert,.

**Etaient absents excusés ayant donné procuration :** Madame DUMAS Isabelle à Monsieur FILLION Jean-Pierre, Monsieur PILLOT Jean-François à Monsieur JORDAN Hubert.

**Etaient absents excusés :** Mesdames BARBAZ Christelle, GHIGLIONE Patricia et Monsieur DEVILLE François.

Madame CHABOUD Any a été élue secrétaire de séance.

**Compte-rendu :**

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Lors de la réunion, le Conseil Municipal :

- PRESENTE ses condoléances à la famille de Monsieur Jean DECONCHE, adjoint au Maire de Perrignier et délégué titulaire à la Communauté de Communes des Collines du Léman récemment décédé suite à une longue maladie.
- RECOIT plusieurs informations concernant l'organisation des itinéraires alpestres, mis en place par le SIAC, qui auront lieu du 8 au 11 août. Cette manifestation permet de découvrir les richesses patrimoniales, naturelles et culturelles du Chablais grâce à des randonnées encadrées par des Guides du Patrimoine des Pays de Savoie (GPPS) et Accompagnateur de Moyenne Montagne (AMM). Le Conseil est également informé de l'invitation de l'ensemble des élus à l'aire d'accueil de Mésinges pour une rencontre avec la mission présente sur place afin d'échanger sur les attentes de chacun.
- EXAMINE la proposition d'accord amiable sur le nombre et la répartition des délégués communautaires au sein de la Communauté de Communes des Collines du Léman. Cet accord prévoit de saisir les opportunités de l'article L5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet d'augmenter le nombre de sièges de 25%. Cette augmentation permettra aux communes composant l'actuel conseil communautaire d'assurer une représentation équilibrée au sein du futur conseil communautaire dans lequel devraient siéger les représentants de la ville de Thonon-les-Bains, dès lors que le Préfet de la Haute-Savoie aura signé l'arrêté rattachant la ville de Thonon à la Communauté de Communes des Collines du Léman. Monsieur le Maire présente et commente le projet, qui porterait à 32 le nombre de délégués communautaires dans la configuration actuelle puis à 50 en cas de rattachement de Thonon-les-Bains. Monsieur le Maire profite de cette discussion pour rappeler la teneur du projet et les discussions en cours avec les élus de la ville de Thonon. Il indique avoir sollicité le Maire de Thonon pour une rencontre de travail afin de préparer l'éventuel rattachement de Thonon. Malgré cette demande, la rencontre ne s'est réalisée que tardivement. Celle-ci n'a pas permis d'aboutir à des prises de position concrètes. Aussi, une nouvelle réunion est prévue en septembre afin d'avancer sur ce dossier. Monsieur le Maire ajoute que le risque de ce rattachement sans fondement territorial est celui d'une intercommunalité par défaut, qui ne répond pas aux objectifs de la loi du 16 décembre 2010 qui sont la rationalisation de la carte administrative, la diminution du nombre de syndicats intercommunaux et la traduction d'une vision d'un aménagement cohérent du

territoire. Monsieur le Maire indique que les représentants de l'Etat sont dans une position d'attente vis-à-vis de l'accord que devrait formuler ou non les Collines du Léman sur le rattachement de Thonon et le vote des Conseils Municipaux des Collines sur le nombre et la répartition des délégués. Après avoir entendu l'exposé détaillé de ces éléments, l'assemblée est appelée à voter sur la représentativité dans la future intercommunalité par strate de population municipale. Celui-ci est adopté à l'unanimité. Monsieur le Maire remercie les élus pour cette unanimité, qui est un signal politique fort adressé aux interlocuteurs de la 3CL.

- EXAMINE le projet de délibération visant à donner pouvoir au président du SIBAT pour signer, en tant que coordinateur du groupement de commande, le marché portant sur la mise à disposition de mobilier urbain par la société CLEAR CHANNEL. Monsieur le Maire indique que deux mobiliers sont mis à disposition, l'un au niveau de la rue du crêt baron, l'autre au niveau du parking de Noyer. Madame BILLAULT, membre de la Commission d'Appel d'Offres sur ce dossier, s'interroge sur le coût pour la commune. Monsieur le Maire indique que les deux mobiliers sont mis à disposition à titre gratuit et que trois autres mobiliers sont inscrits en tranche conditionnelle. Ces trois derniers mobiliers peuvent être affermés. Dans ce cas, une dépense devra être prévue par la commune. Approuvé à l'unanimité.
- EXAMINE la délibération modifiée visant à lancer le concours d'architecte pour l'extension du groupe scolaire. Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à la nomination de cinq membres suppléants en sus des 5 titulaires. Il propose donc qu'en plus des deux suppléants déjà désignés, Madame DESPRES et Monsieur CART, soient nommés Madame BON Elise et Monsieur BOURQUI Roger. Il demande ensuite à Monsieur JORDAN de proposer un élu d'opposition. Celui-ci propose que Madame BILLAULT soit suppléante. Monsieur le Maire ajoute que compte tenu de la nécessité de présenter à nouveau cette délibération, il est également proposé de tenir compte de la réunion de concertation avec l'équipe pédagogique qui a eu lieu début juillet et de mettre à jour le montant prévisionnel pour permettre la création d'un cheminement abrité entre le bâtiment existant et le futur bâtiment à construire au nord de la parcelle acquise récemment. Cela porte l'estimation du projet faisant l'objet du concours d'architecte, soit la construction d'un nouveau restaurant scolaire, d'un nouveau bâtiment pour l'élémentaire et d'une salle sportive, à 4 400 000€ HT. Approuvé à l'unanimité.
- EXAMINE la proposition de créer deux emplois aidés, soit un Emploi d'Avenir et un Contrat d'Accompagnement à l'Emploi. Concernant le contrat d'avenir, celui-ci concernera une personne de 18 à 25 ans, peu ou pas diplômée (inférieur au niveau bac). La personne sera idéalement titulaire d'un BAFA, puisqu'elle sera affectée à l'école primaire de la Chavanne pour assurer notamment l'animation périscolaire sur la pause méridienne en priorité. L'Etat rembourse 75% du salaire brut, ce qui laisse à la charge de la commune 25% de ce salaire, ajoutés aux cotisations patronales. Le Contrat d'Accompagnement à l'Emploi est pris en charge à plus 80% par l'Etat. La personne recrutée sera affectée au service cantine ainsi qu'à l'entretien des locaux. Le contrat portera sur 24h par semaine, qui seront annualisées. Approuvé par 23 voix pour et 1 voix contre, Monsieur ROUAULT se prononçant contre le principe des contrats aidés.
- EXAMINE la proposition de créer un emploi d'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) à la rentrée 2013. Cette création intervient à la suite de l'évolution croissante des effectifs en classes maternelles, qui vont permettre de créer, en plus des 5 classes existantes, deux classes de GS/CP. Le Maire propose un renforcement des effectifs municipaux afin d'apporter un encadrement supplémentaire, à la hauteur des nouveaux besoins sur le temps de classe mais aussi sur le temps périscolaire, et notamment le temps méridien ajouté aux missions d'accueil et de départ le matin et le soir. Le Maire ajoute qu'il s'agit aussi d'une mesure compensatoire permettant aux enfants de travailler dans de meilleures conditions en dépit d'espaces contraints justifiant l'extension du groupe scolaire. Mesdames DESPRES et EPRON s'interrogent sur l'opportunité de créer ce poste. Madame FAVRE-VICTOIRE considère que les 5 agents déjà mobilisés sont suffisants pour encadrer les enfants. Madame CHABOUD indique que les missions des ATSEM sont aussi de servir le repas de midi. Par ailleurs, elle ajoute que le taux de surveillance sera accru et que cela est une bonne chose pour apporter toujours plus de sécurité aux enfants. Monsieur le Maire appuie cette affirmation en s'appuyant notamment sur les projections d'effectifs sur le temps méridien qui laissent à penser que le nombre d'enfants de maternelle présents sur cette période sera supérieur à celui de l'année écoulée. Approuvé par 18 voix pour et 6 abstentions (Mesdames DESPRES, EPRON, FAVRE VICTOIRE, BOISSINOT et Messieurs PERROUD et ROUAULT).
- EXAMINE les recommandations de la commission d'ouverture des plis réunie pour l'examen des offres reçues en vue de l'aménagement d'un terrain multi-sports, d'une aire de jeux pour enfants, d'un skate park et d'une piste de BMX à la Chavanne. La discussion porte principalement sur le lot n°1

(Voiries et Réseaux Divers). En effet, une différence de prix significative a été constatée entre deux offres. Une discussion s'engage, puisqu'il apparaît que l'offre la plus élevée (50 000€ au-delà de l'estimation du maître d'œuvre) offre un important « saut qualitatif ». Monsieur le Maire indique que l'offre la plus chère inclue une étude approfondie pour la réalisation de la piste de BMX. Par ailleurs, il ajoute que le matériau proposé pour cette piste est réputé être plus facile à entretenir au cours du temps. Monsieur CART présente ensuite le compte rendu de la réunion de négociation. Madame SPECIA souhaite savoir si la qualité des travaux justifierait ce surcoût. Monsieur GASPARINI considère que si l'entreprise moins disante s'est appuyée sur l'offre de base, elle ne doit pas être pénalisée. Monsieur CART indique que l'entreprise moins disante s'est effectivement appuyée sur l'offre de base, tout en proposant une variante sur le matériau à utiliser pour la piste de BMX. Monsieur JORDAN interroge le Maire sur le budget prévu pour ces travaux et sur les subventions perçues à ce jour. Il ajoute qu'il est partisan de choisir l'offre la moins disante. Monsieur le Maire indique qu'au départ, il était prévu de ne réaliser qu'un terrain multi-sports, avec un budget prévisionnel de 100 000€. Cependant, après un travail approfondi de la commission créée dans le cadre de ce projet, une revalorisation a été effectuée, portant sur la création de l'ensemble de l'espace public présenté dans le marché. L'évolution de la demande est motivée par le souhait d'offrir un équipement le plus intergénérationnel possible et répondre aux attentes et aux besoins d'une commune de 4 000 habitants souffrant d'un manque d'espaces récréatifs. Cette revalorisation, ainsi que la nouvelle envergure du projet, ont été validées en Conseil Municipal. Au niveau des subventions, Monsieur le Maire indique que la commune a perçu deux versements du Conseil Général, l'un de 21 000€ puis un second de 30 000€, soit 51 000€ au total. Il précise que du fait du redimensionnement du projet, il a fait parvenir à Monsieur CONSTANTIN, Conseiller Général, une demande de subvention supplémentaire, plus adaptée au projet, espérant un financement du Conseil Général égal à celui octroyé sur des réalisations comparables. Madame BOISSINOT s'interroge ensuite sur le matériau choisi pour le skate park. Monsieur le Maire indique que les modules seront en béton, pour limiter au maximum les nuisances sonores. Monsieur PERROUD considère que ce projet est d'une trop grande envergure et qu'il faudrait ne pas réaliser le skate park et la piste de BMX, voire se limiter à l'enveloppe du départ qui portait sur la création d'un terrain multi-sports. Monsieur le Maire considère que ces évolutions du projet ont été validées en commission de travail et en Conseil Municipal et que la décision porte sur le choix des entreprises et non sur la remise en cause d'un projet déjà approuvé à l'unanimité. Le Maire propose ensuite de choisir l'entreprise la moins disante, soit l'entreprise EMC TP pour le lot n°1 (Voiries et Réseaux Divers) pour un montant Hors Taxes de 136 508.58€. Il présente ensuite les propositions de la commission d'ouverture des plis pour l'ensemble des lots. Pour le lot n°2 (enrobés), l'entreprise COLAS pour un montant de 60 763€HT, le lot n°3 (espaces verts), l'entreprise Bondaz Frères Paysagistes pour un montant de 38 645€HT, lot n°4 (terrain multi-sports), l'entreprise Agorespace pour un montant de 43 194.50€ HT, pour le lot n°5 (Aire de jeux pour enfants), l'entreprise Ludoparc pour un montant de 72 360€HT. Au total, cet investissement représente un montant de 351 471.08€ HT. Approuvé à l'unanimité moins une abstention (Monsieur PERROUD).

- EXAMINE la proposition d'investissements divers pour le groupe scolaire de la Chavanne. Deux équipements doivent être acquis. Monsieur BOURQUI présente les offres reçues pour la rénovation du sol de la salle de gym située au sous-sol. Compte tenu de la nécessité de remplacer ce revêtement, trois entreprises ont été consultées. L'entreprise proposée présente une offre économiquement et techniquement plus avantageuse, pour un montant de 9 471.76€HT. Il est proposé de recruter l'entreprise Société Chablaisienne de Revêtement. Monsieur le Maire présente le second investissement, soit un jeux d'extérieur pour la cour de l'école maternelle. Ce jeux est un choix de l'équipe enseignante. Proposé par la société Décapro, il correspond aux usages attendus pour un coût limité à 3 427.26€HT. Approuvé à l'unanimité.
- EXAMINE la proposition d'affectation corrigée du résultat de l'exercice 2012 au budget 2013, pour un montant de 129 629.77€ en recettes d'investissement, en lieu et place des 80 675.17€ affectés précédemment. Examine également la décision modificative liée à cette affectation. Approuvé à l'unanimité.
- EXAMINE la convention d'inspection hygiène et sécurité proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie. Cette convention permet la mise à disposition d'un agent chargé de l'inspection qui, durant une journée, sera sur le territoire de la commune pour s'assurer des conditions de sécurité des agents communaux et de la bonne gestion du stockage des produits utilisés. Approuvé à l'unanimité.
- RECOIT le courrier adressé à la Direction Régionale des Affaires Culturelles visant à demander une subvention pour la mise en valeur et la restauration des Châteaux des Allinges. Monsieur le Maire

indique qu'un bilan sanitaire va être réalisé avant la fin de l'année. Celui-ci permettra de planifier les actions à mettre en œuvre sur le site des Châteaux de manière pluriannuelle.

- RECOIT copie de la lettre de protestation d'une partie des habitants des Bougeries remise par Monsieur BURNET Jean-Pierre, adressée à la suite de la signature du bail à construction et du lancement des travaux sur les parcelles concernées en vue de la réalisation de 11 logements locatifs sociaux en 2 bâtiments. Monsieur le Maire précise les circonstances du dépôt de cette lettre, qui s'est fait à la suite d'une manifestation non annoncée en Mairie le samedi 6 juillet dans la matinée, durant ses rendez-vous. Le Maire a alors indiqué à la délégation opposée au projet de logements aidés qu'il existe une procédure dont elle peut faire usage, soit l'engagement d'un référé auprès du Tribunal Administratif pouvant suspendre les travaux, dans l'attente du jugement. Au cours de cette discussion, Monsieur le Maire reçoit l'information de la part de Monsieur TROCQUE qu'un référé avait été déposé. De ce fait, le Maire accepte que les travaux ne commencent pas dans l'immédiat, dans l'attente de l'avis issu du référé, solution réputée rapide. Cependant, le Maire indique à l'assemblée que, n'ayant rien reçu de son côté, il a demandé à l'avocat de la commune de vérifier que le référé avait été déposé. Or, ce dernier a informé Monsieur le Maire qu'aucun référé n'avait été déposé, vérification faite au 30 juillet. Monsieur le Maire considère que les personnes ayant prétendu être les auteurs du référé soit disant engagé ont fait preuve de désinformation vis-à-vis de la population d'Allinges, qu'il représente légitimement. Il ajoute qu'il avait, du fait de cette information et par respect pour les habitants présents, demandé aux entreprises de cesser le travail dans l'attente du positionnement du tribunal. Monsieur JORDAN s'interroge sur la suite à donner à cette situation. Monsieur le Maire considère aujourd'hui que cette tentative de blocage est inacceptable et qu'il sera nécessaire pour le bailleur de demander à nouveau aux entreprises de prévoir très rapidement le lancement de leur intervention sur le site. Monsieur DUPUIS estime également que Léman Habitat doit demander à l'entreprise en charge du terrassement de planifier son intervention le plus rapidement possible, pour faire avancer ce dossier et permettre à des demandeurs nombreux de logements aidés de trouver un toit et aux entreprises de réaliser les travaux pour lesquels elles ont été recrutées. Le Maire pense qu'au vu de la situation, l'engagement d'un référé demeure une mesure acceptable qui permettra un positionnement juridique de chacune des parties.
- ENTEND Monsieur DUPUIS présenter l'état d'avancement de la révision du Plan Local d'Urbanisme. Ce dossier a pris du retard du fait de problèmes identifiés lors de la confrontation du projet de plan de zonage avec les annexes sanitaires. Ce dernières devraient être achevées rapidement, ce qui laisse à penser que le PLU devrait être arrêté courant septembre. Monsieur le Maire ajoute qu'une dernière réunion du groupe de travail aura lieu courant septembre, avant la réunion du Conseil Municipal d'arrêt du PLU.
- ENTEND Madame SPECIA indiquer qu'un article sur les Châteaux des Allinges est paru dans le journal « L'Express » avec une intervention du Père MEYNET qui regrette le vieillissement de la fresque murale de la Chapelle.
- ENTEND Monsieur DUPUIS signaler un problème d'évacuation des eaux pluviales au hameau de Châteauvieux au droit du GAEC des deux Châteaux. Monsieur le Maire charge Monsieur CART de se rendre sur place, en compagnie de Monsieur PERROUD, qui détient une bonne connaissance des lieux et de la problématique.
- ENTEND Monsieur BERGERON s'interroger sur la date de remise en fonctionnement du Distributeur Automatique de Billets à Noyer. Monsieur le Maire indique que, d'après les informations transmises par le Directeur du Crédit Agricole, celui-ci devrait être remis en marche à l'automne, sans autre précision.
- ENTEND Madame EPRON relayer les interrogations de certains promeneurs sur l'absence de table de pique-nique sur le site de Chateauvieux. Monsieur le Maire indique que cette situation est normale puisqu'un nouveau mobilier va être installé très prochainement, dans le cadre de l'installation de la Géoroute du Chablais, dont le site des Châteaux est un géosite. Il rappelle, à cette occasion, que le lancement officiel de la Géoroute du Géopark Chablais labellisé UNESCO aura lieu le samedi 14 septembre aux Châteaux des Allinges, en présence de nombreuses personnalités.
- ENTEND Madame FAVRE VICTOIRE présenter le programme de la fête du fromage, qui aura lieu le dimanche 25 août à Cervens, avec pour invité d'honneur cette année la Région Autonome du Val d'Aoste.
- ENTEND Monsieur BONDURAND évoquer un problème survenu à la déchetterie où un habitant de la Commune, propriétaire d'un véhicule porteur d'une enseigne d'un commerce Thononais, a connu des difficultés pour déverser des déchets en provenance de son domicile allingeois. Le Maire répond qu'il s'agit d'une question de communication avec les services des Collines et se réjouit que la

personne concernée ait pu légitimement bénéficier du service auquel elle a droit. Monsieur le Maire remercie Monsieur BONDURAND de remonter ce type d'information, toujours utile pour faire progresser le service à la population.

- PREND CONNAISSANCE du Tableau de bord de l'exécution du budget au 30/06/2013 présenté par le Maire et relève que la réalisation des dépenses à cette date correspond à 37,52% des dépenses totales de fonctionnement prévues au budget. Le Maire remercie Monsieur le Directeur des Services pour l'édition régulière de ce document comptable.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h35. Ainsi fait et délibéré les mêmes an, mois et jour que susdit.

Le Maire :

Jean-Pierre FILLION